

Les accidents corporels de la circulation en Creuse Bilan de l'année 2020

	nombre d'accidents	tués	blessés	dont hospitalisés
année 2020	34	6	33	24
zone gendarmerie	28	6	27	19
zone police	6	0	6	5

sources : gendarmerie nationale (GN) et sécurité publique (SP) – données non consolidées

Définitions :

- **accident corporel** : avec au moins une victime, sur une voie ouverte à la circulation publique et avec au moins un véhicule
- **tué** : victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident
- **blessé hospitalisé** : victime admise comme patient dans un hôpital plus de 24 heures
- **blessé léger** : victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admise comme patient à l'hôpital plus de 24 heures

2020 : année atypique

- crise sanitaire Covid19 (confinements, couvre-feu...)

- retour au 90 km/h le 17 octobre

(décision Conseil Départemental sur tout le réseau départemental)

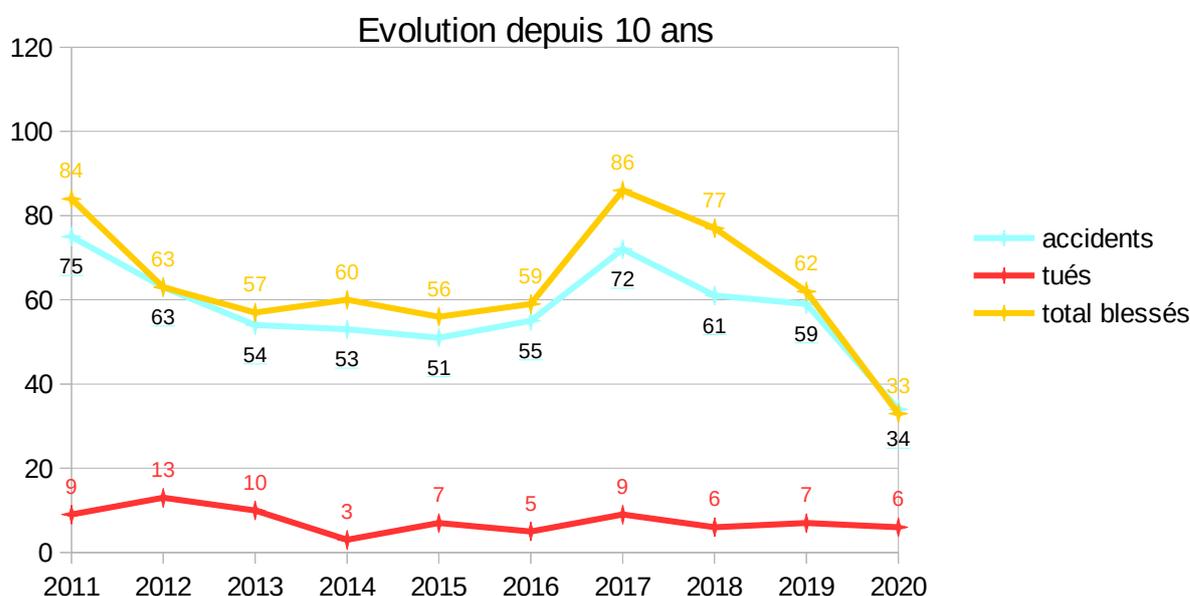
réseau routier creusois :

A20 = 3 km

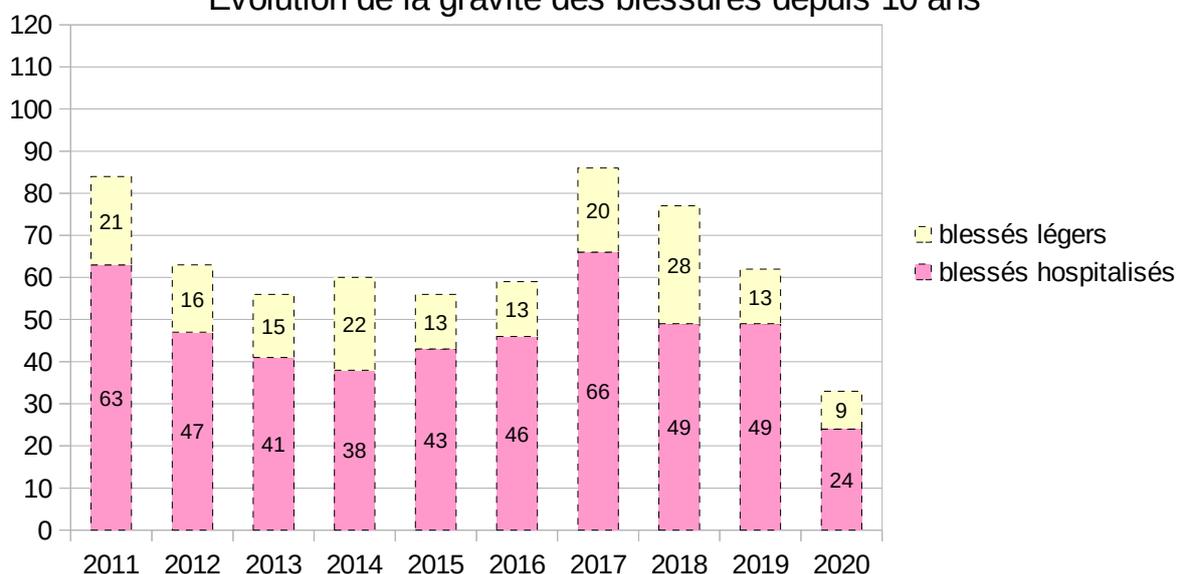
RN 145 (2x2 voies) = 90 km

routes départementales (RD) = 4 400 km

voies communales (VC) = 6 800 km



Evolution de la gravité des blessures depuis 10 ans



2020 : 6 accidents mortels

avec

- 6 victimes (5 hommes, 1 femme)

dont

- 2 passagers (moto et voiture)

- 2 conducteurs de voiture et 2 conducteurs d'un deux-roues motorisé

dont

- 1 personne âgée de moins de 25 ans

- 5 personnes âgées de 25 à 65 ans

dont

- 2 personnes présumées non responsables

- 4 personnes présumées responsables



Les causes présumées :

- vitesse excessive ou inadaptée avec ou sans alcool

- inattention, contresens, animal

Identification des causes présumées des accidents

